Danger d'avalanches, danger de mort

Hors-piste, raquette et ski de randonnée

bpa – Bureau de prévention des accidents

bpa

Le soleil brille et la journée s'annonce sublime. Mais prudence hors des pistes et itinéraires sécurisés: le danger d'avalanches est mortel! Suivez les itinéraires balisés ou laissez-vous guider par une personne ayant des connaissances sur les avalanches.

Le péril blanc

Les adeptes du ski, du snowboard et de la raquette hors des pistes et itinéraires sécurisés sont exposés au danger d'avalanches et donc à un danger de mort! Chaque année en Suisse, les avalanches font une vingtaine de victimes. Il est très difficile d'évaluer correctement le risque d'avalanche. Sans connaissances étendues en la matière et sans grande expérience, vous mettez votre vie en jeu en allant seul dans des zones exposées.

Groupe cible
La présente brochure s'adresse aux débutants, aux sportifs inexpérimentés et à toutes les personnes qui n'ont pas suivi de formation sur les avalanches ou qu'ont que peu ou pas de connaissances en la matière.

Les avalanches les plus dangereuses sont celles dites de «plaque de neige». En l'espace de quelques secondes, une plaque se décroche dans son intégralité.

Formation des avalanches

Le danger d'avalanches est influencé par l'interaction entre les conditions, le terrain et le facteur humain.

Conditions
Le danger augmente avec l'intensité des chutes de neige et la force du vent. Des accumulations dangereuses de neige (congères) se forment. Au printemps, le danger va croissant au fil de la journée en raison du réchauffement et de l'ensoleillement.

Terrain
Une avalanche peut se déclencher à partir d'une déclivité de 30°. Plus la pente est raide, plus elle est dangereuse. La pente avalancheuse typique se situe à proximité d'une crête, à l'ombre et est couverte de neige soufflée.

Facteur humain
La majorité des victimes sont des sportifs qui ont déclenché eux-mêmes une avalanche de plaque de neige. Leur comportement peut donc augmenter ou réduire le risque de déclenchement d'une avalanche.

Informations sur la situation en matière d'avalanches

Bulletin d'avalanches

En hiver, l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches SLF à Davos évalue chaque jour le danger d'avalanches et publie le bulletin d'avalanches à 8 heures et à 17 heures. Celui-ci donne des renseignements sur l'enneigement et le danger d'avalanches pour toutes les régions des Alpes suisses (différences possibles localement, transition continue aux limites).

Informez-vous sur **www.slf.ch** ou avec l'application gratuite «White Risk» sur votre smartphone.

Echelle du danger d'avalanches

La situation en matière d'avalanches est évaluée à l'aide d'une échelle à cinq degrés appliquée dans toute l'Europe.

1 faible	Conditions généralement favorables. Des déclenchements ne sont en général possibles que par forte surcharge dans des endroits isolés au terrain raide extrême.
2 limité	Conditions principalement favorables. Des déclenchements sont possibles surtout par forte surcharge et dans les pentes raides indiquées dans le bulletin. Des départs spontanés d'avalanches de grande ampleur ne sont pas à attendre.
3 marqué	Conditions partiellement défavorables. Des déclenchements sont possibles parfois même par faible surcharge et surtout dans les pentes raides indiquées dans le bulletin. Dans certaines situations, quelques départs spontanés d'avalanches de taille moyenne, et parfois grosse, sont possibles.
4 fort	Conditions défavorables. Des déclenchements sont probables même par faible surcharge dans de nombreuses pentes raides. Dans certaines situations, de nombreux départs spontanés d'avalanches de taille moyenne, et parfois grosse, sont à attendre.
5 très fort	Conditions très défavorables. Spontanément, de nombreux départs de grosses, et parfois de très grosses avalanches sont à attendre y compris en terrain peu raide.

Signalisation dans les domaines pour sports de neige

Dans les domaines pour sports de neige, les responsables des services des pistes et de sauvetage évaluent les dangers locaux. Ils barrent les pistes, les itinéraires et les chemins dangereux.
Le domaine hors des pistes et itinéraires n'est ni balisé, ni contrôlé, ni sécurisé.

Restez dans le domaine sécurisé à partir du degré de danger 3.
A partir du degré de danger 3 «marqué» dans le domaine non contrôlé, les feux clignotants avalanches sont enclenchés. Dans ce cas ou en cas de doute, restez sur les pistes et itinéraires sécurisés ou laissez-vous guider par une personne ayant des connaissances sur les avalanches.

Les itinéraires sécurisés sont marqués en jaune.

Ici commence le domaine non contrôlé et non sécurisé.

Mise en garde à partir d'un risque marqué (degré de danger 3).

N'emprunter en aucun cas les pistes, itinéraires et chemins barrés.

Réduire le risque d'avalanche

L'évaluation du risque d'avalanche requiert des connaissances spécifiques et beaucoup d'expérience. Il faut tenir compte de très nombreux facteurs.

Ne sous-estimez pas le danger d'avalanches et ne surestimez jamais vos connaissances. Les conditions peuvent changer rapidement, le temps peut se détériorer et le vent effacer les traces. En outre, les traces existantes ne sont pas le signe de conditions sûres. Le beau temps et une neige peu abondante n'excluent pas le danger d'avalanches. Suivez une formation de base. Réfléchissez aux expériences que vous avez faites.

Réduisez votre risque
Vous réduisez le risque en empruntant des pistes, des itinéraires ou des sentiers raquettes balisés. En effet, ceux-ci sont sécurisés ou barrés en cas de risque d'avalanche. Dans le domaine non contrôlé, évitez les pentes raides, car le risque d'être enseveli par une avalanche est nettement plus faible quand la pente est peu raide (déclivité inférieure à 30°).
Sinon, mieux vaut se laisser guider par une personne ayant des connaissances sur les avalanches.
Et même là, il existe encore un certain risque, raison pour laquelle il faut toujours emporter l'équipement d'urgence.

Contrôle du matériel
L'équipement d'urgence pour le hors-piste se compose d'un détecteur de victimes d'avalanches (DVA), d'une pelle et d'une sonde. Il ne protège pas contre les avalanches, mais peut augmenter les chances de survie. Familiarisez-vous avec son utilisation. Il est aussi conseillé d'emporter des cartes à des fins d'orientation, un téléphone portable et une pharmacie d'urgence (y c. une couverture de survie).

Mettez votre détecteur de victimes d'avalanches (DVA) sur «émission» avant votre randonnée/descente et procédez à un contrôle réciproque.

Accident, que faire?

La probabilité d'être dégagé vivant diminue considérablement dès 15 minutes après l'accident. Seule une personne ensevelie sur deux survit. Chaque minute compte. Agissez donc rapidement et de façon réfléchie en respectant le déroulement suivant:

- Faites-vous une idée de la situation, réfléchissez et agissez sans mettre en danger votre propre sécurité.
- Si vous le pouvez sans perdre de temps, alertez la Rega (tél. 1414), en Valais l'OCVS (tél. 144) ou annoncez l'accident à la station de remontées mécaniques la plus proche. Le numéro d'appel d'urgence international 112 est accessible sur tous les réseaux.
- Scrutez immédiatement le cône d'avalanche par l'ouïe et par la vue, et recherchez simultanément les disparus à l'aide du DVA (éteignez les DVA non utilisés).
- Dégagez d'abord la tête et la poitrine des personnes détectées et appliquez les mesures de secours immédiates.
- Protégez les victimes de l'hypothermie.
- A l'issue de la recherche, remettez tous les DVA sur «émission».
- Donnez l'alerte à ce moment au plus tard.

Indispensable pour la sécurité des non-experts

bpa

- Utilisez les itinéraires et les sentiers raquettes balisés.
- Laissez-vous guider par une personne ayant des connaissances sur les avalanches et emportez l'équipement d'urgence si vous voulez quitter le domaine sécurisé.
- Suivez une formation et informez-vous sur le danger d'avalanches actuel.

Le bpa. Pour votre sécurité.

3.028.02 – 01.2013

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers. Plus d'informations sur www.bpa.ch.

Pour en savoir plus
Le bpa vous recommande aussi les brochures suivantes:

- Attention avalanches!
  (à commander auprès du SLF)

3.001 Faire de la luge
3.002 Ski et snowboard
3.009 Baignade
3.010 Randonnées en montagne
3.018 Faire du vélo
3.020 Faire du VTT
3.086 Plongée sous-marine

Ces brochures et de nombreuses autres publications peuvent être commandées gratuitement ou téléchargées au format PDF sur www.bpa.ch.

Partenaires: Association suisse des écoles d'alpinisme (ASEA), Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva), Club alpin suisse CAS, Fédération suisse des amis de la nature (FSAN), Fédération suisse de ski (Swiss-Ski), Garde aérienne suisse de sauvetage Rega, MétéoSuisse, Office fédéral du sport (OFSPO), Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), Remontées mécaniques suisses (RMS), Secours alpin suisse (SAS), SWISS SNOWSPORTS

© bpa 2013, reproduction souhaitée avec mention de la source; imprimé sur papier FSC

bpa – Bureau de prévention des accidents, case postale 8236, CH-3001 Berne
Tél. +41 31 390 22 22, fax +41 31 390 22 30, info@bpa.ch, www.bpa.ch

bpa